

Mise à disposition de Matériel de Montagne

1) **OBJET :**

La mise à disposition de matériel de montagne est destinée prioritairement aux activités collectives pour :

- s'initier à une activité sans avoir à investir dans des équipements onéreux.
- se dépanner en cas de pratique très occasionnelle ou de défaut dans son équipement personnel.

2) **MATÉRIEL CONCERNÉ & PARTICIPATION AUX FRAIS* :**

Matériel	W.E	Semaine
Pack skis rando avec ou sans chaussures	10€	30€
Raquettes	7€	15€
Crampons	5€	15€
Piolet	5€	10€
Tente	10€	20€
Pack DVA, pelle, sonde	gratuit	gratuit

* caution obligatoire: 100€

3) BÉNÉFICIAIRES :

- La mise à disposition de matériel est réservée exclusivement aux membres du CAFPA à jour de leur cotisation pour leur usage personnel, ainsi qu'aux adhérents temporaires munis d'une carte découverte. Un adhérent ne peut emprunter du matériel pour d'autres personnes non adhérentes.

4) MODALITÉS :

- La mise à disposition peut se faire directement au local du club ou éventuellement par l'intermédiaire du chef de course responsable de la sortie et donc de la mise à disposition du matériel nécessaire.
- Le barème "W.E" s'applique pour un prêt de matériel retiré le vendredi en début de séance et restitué obligatoirement le mardi suivant.
- Le barème "Semaine" s'applique pour un prêt de matériel retiré le vendredi en début de séance et restitué obligatoirement le mardi de la semaine suivante.
- **Le paiement s'effectue d'avance lors du retrait du matériel; tout retard dans le retour du matériel emprunté est dû.**
- En cas d'annulation d'une sortie collective, La mise à disposition du matériel est remboursée.

5) CONDITIONS :

- Toute mise à disposition ne sera possible qu'à l'appui d'un chèque de caution de 100€ déposé au club lors de la 1^{ere} mise à disposition en début de saison. Ce chèque est restitué ou détruit en fin de saison.
- Tout matériel égaré ou détérioré au delà de son usure normale sera réparé ou remplacé aux frais de son utilisateur à valeur égale.
- L'adhérent qui emprunte le matériel est responsable de son utilisation correcte et de sa **restitution par lui même** dans un état identique à l'emprunt. Toute détérioration ou dysfonctionnement devra être signalé lors de sa restitution. Le matériel sera rendu propre, sec et rangé dans son intégralité et non dépareillé.

6) INTERLOCUTEURS :

- P.J Loubès (*président*)
- Alain Bécourt, Stéphanie Rubio, Alain Calmel, Pascale Oriol, J.L Pouillard (*délégués*)